

AVIS A AFFICHER

L'arrêté préfectoral n°2023-DCPPAT/BE-168 en date du 13 septembre 2023 a prorogé la validité de l'autorisation unique de la demande déposée par IEL EXPLOITATION 54 d'installer et d'exploiter un parc éolien sur la commune de PRESSAC, Lieu-dit Les Grandes Brandes, activité relevant de la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de l'arrêté susvisé

- soit à la mairie de Pressac,

- soit à la Préfecture de la Vienne, Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial- Bureau de l'Environnement,

**- soit sur le site internet de la préfecture
[https://www.vienne.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes](https://www.vienne.gouv.fr/Actions_de_l'Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees/Eoliennes)**